

Veillez prendre note que la séance extraordinaire du comité exécutif se tiendra à 11 h, à la salle 203 de l'édifice Louis-Lepage (754, rue Saint-Pierre).

INFORMATION

SUJET

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
- 3.

4. DÉPÔTS

5. CABINET DU MAIRE

6. COMMISSIONS

7. DIRECTION GÉNÉRALE

8. DIRECTION DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

- 8.1. REC Adoption du budget de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour l'année 2022, conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*
- 8.2. REC Adoption du budget de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour l'année 2022, conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*

9. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

- 9.1. REC Adoption du budget de la Ville de Terrebonne pour l'année 2022
- 9.2. REC Adoption du règlement 825 prévoyant la tarification 2022 pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité
- 9.3. REC Adoption du règlement 826 décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2022 de la Ville de Terrebonne

10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. DIRECTION DE LA POLICE

12. DIRECTION DE L'INCENDIE

13. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

14. DIRECTION DU GÉNIE ET L'ENVIRONNEMENT

15. DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE

16. DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

17. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021

18. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

19. AFFAIRES NOUVELLES

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

